

JE SUIS LOCATAIRE CHEZ DAH

TOUT SAVOIR



Drôme Aménagement Habitat
Office public de l'habitat

VOTRE BAILLEUR SOCIAL

DROME AMENAGEMENT HABITAT

Drôme Aménagement Habitat (DAH) gère près de 10 000 logements répartis sur 156 communes de la Drôme. En tant que bailleur social, il est le propriétaire du logement que vous occupez.

Pour faciliter votre quotidien, Drôme Aménagement Habitat dispose d'un réseau de personnels de proximité :

- votre gardien (agent de proximité) selon les résidences ;
- votre assistante de gestion ;
- votre responsable de secteur ;
- votre responsable d'agence.

Ces personnes sont à votre écoute. Drôme Aménagement Habitat a également développé un numéro d'astreinte, **pour les urgences uniquement, en dehors des heures d'ouverture des agences** (week-end, jours fériés et nuit).

Numéro d'astreinte

04 75 81 36 56

7/7, hors des horaires d'ouverture des agences et week-end compris

Vos numéros d'urgence



le SAMU : le 15



les Pompiers : le 18



la Police : le 17

J'EMMENAGE

Je me rends en agence pour la signature de mon bail. Ce document m'engage et engage DAH, mon bailleur. Il fixe les droits et obligations de chacun. Il est accompagné du règlement intérieur.

Un état des lieux du logement est établi en ma présence et celle d'un représentant de DAH. Il est à conserver jusqu'à la fin de mon bail. J'ai 15 jours pour faire remonter tout problème découvert après coup.

L'assurance habitation, pour moi et ma famille, est **obligatoire**. A la date d'anniversaire de mon contrat, je dois envoyer mon attestation d'assurance.

JE PAYE MON LOYER

Chez DAH, j'ai quatre possibilités pour payer mon loyer :

- via le site internet de DAH sur mon « espace client » : le paiement est sécurisé ;
- par prélèvement automatique ;
- par virement ;
- par chèque.

Voir le mode d'emploi « **Je paye mon loyer** » sur le site internet de DAH.

Le loyer est réévalué périodiquement par le Conseil d'Administration dans les limites fixées par la réglementation.

MA SITUATION EVOLUE

Ma situation évolue (arrivée d'un enfant, handicap, mutation professionnelle...). Si mon logement n'est plus adapté à mes besoins, je fais une demande de mutation le plus tôt possible en :

- Informant mon agence DAH de ma nouvelle situation (par mail ou par téléphone) en précisant en objet « demande de mutation » ;
- Remplissant un dossier de demande de logement sur le site internet national : www.demande-logement-social.gouv.fr ;
- En consultant les offres de logements sur le site internet de DAH. Je fais aussi un point avec mon agence DAH.

JE SOUHAITE FAIRE DES TRAVAUX

J'ai l'obligation de donner l'accès de mon logement DAH dans certaines situations. Exemple : quand DAH doit faire des travaux ou pour l'intervention d'un prestataire.

Je dois obtenir **l'autorisation écrite** de Drôme Aménagement Habitat pour faire des **travaux dans mon logement**. Si je ne respecte pas cette règle, DAH peut exiger que je remette le logement en état à mes frais.

Si j'ai envie d'embellir l'intérieur de mon logement (décoration, petit aménagement démontable...), je peux le faire, sans autorisation.

JE QUITTE MON LOGEMENT

ETAPE 1 : Je peux quitter mon logement, à condition de respecter le délai de préavis et d'informer mon agence par lettre recommandée avec accusé de réception. Tous les signataires du bail doivent signer ce courrier.

ETAPE 2 : Quand mon agence DAH est informée, elle fixe avec moi une date d'état des lieux de sortie. Un logement propre et en bon état est l'une des conditions pour bien réussir son état des lieux de sortie. Je dois restituer à DAH toutes les clefs, badges ou télécommande fournis avec le logement. Ensuite, je dois quitter le logement au plus tard à la fin du délai de préavis.

ETAPE 3 : Si tout est en ordre et que je ne dois plus rien à DAH, mon dépôt de garantie est restitué dans les 2 mois qui suivent la fin de mon contrat.



ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

Confédération Nationale du Logement Fédération de la Drôme-Ardèche (CNL)

Maison des Sociétés – Bureau 303
Rue Saint Jean, 26000 VALENCE
Tél. 04 75 56 68 04
Mail : cnl.26@wanadoo.fr

Consommation, Logement et Cadre de Vie Drôme (CLCV)

L'Hermès Allée 8
Allée des lavandes,
26100 ROMANS SUR ISERE
Tél. 04 75 72 41 49
Mail : drome@clcv.org

DEVENIR PROPRIETAIRE AVEC DAH, C'EST POSSIBLE !

Drôme Aménagement Habitat propose régulièrement à la vente des maisons, des appartements ou encore des terrains à bâtir.

Chaque année, notre organisme permet à certains locataires d'acheter soit leur logement, soit un logement vacant.

DAH propose des logements en vente dans l'ensemble du département de la Drôme.

Pour en savoir plus, retrouvez le dépliant : « **Devenir propriétaire avec DAH** » en agence.



1^{er} BAILLEUR SOCIAL
DROMOIS

20 000
DROMOIS logés

+ de 10 000
LOGEMENTS gérés

Présent sur
156 COMMUNES

6 AGENCES
de proximité

CONTACTEZ NOS AGENCES

Agence Drôme des Collines

8 rue Victor Hugo, 26240 Saint-Vallier

Tél : 04 75 31 25 22

Mail : accueillddc@dromeamenagementhabitat.fr

Agence Monts du matin

Quartier Petite Ardoise Bât. Le Berry,

1 rue Vincent Auriol - B.P. 14,

26300 Bourg-de-Péage

Tél : 04 75 72 82 40

Mail : accueilbdp@dromeamenagementhabitat.fr

Agence Bassin Valentinois

12 place Latour Maubourg, 26000 Valence

Tél : 04 75 81 30 60

Mail : accueilbv@dromeamenagementhabitat.fr

Agence Val de Drôme

« Maison de la Tour du Pin »,

14 rue de la République, 26400 Crest

Tél : 04 75 25 36 31

Mail : accueilcrest@dromeamenagementhabitat.fr

Agence Portes de Provence

1 rue d'Aldridge - B.P. 128, 26200 Montélimar

Tél : 04 75 01 30 74

Mail : accueilm@dromeamenagementhabitat.fr

Agence Drôme Provençale

Résidence Daudet Bât. B1,

Place Alfred de Musset - B.P. 16,

26702 Pierrelatte Cedex

Tél : 04 75 04 48 90

Mail : accueilpie@dromeamenagementhabitat.fr

En savoir plus sur

www.dromeamenagementhabitat.fr

